

SUBVENTIONS DE MATERIEL

Pour aider à l'acquisition de matériel, le comité Est attribue une subvention de matériel dont le montant est fixé en fonction de la discipline pratiquée au sein de l'association.

Envoi des formulaires de demande de subventions de crédit matériel pour l'année A :

- par le comité aux associations : courant de novembre de l'année A-1
 - par les associations au comité : avant le 15 janvier de l'année A.
- A défaut de demande à cette date, aucune demande ne sera prise en compte.

Envoi à l'association du montant qui lui est accordé par le comité :

- mai/juin de l'année A

Envoi des factures originales par les associations au comité :

- avant le 1er novembre de l'année A.

Les factures en allemand doivent être accompagnées de leur traduction en français. En cas de retard ou de non-réception de ces factures, la subvention ne vous sera pas versée.

Versement de la subvention de crédit matériel aux associations :

- novembre de l'année A



Comité UAICF Est

Cadre réservé au comité Est

Fiche :

Montant :

N° de chèque :

Date :

SUBVENTION DE MATERIEL

FORMULAIRE DE DEMANDE

EXERCICE

Formulaire à retourner au comité UAICF Est avant le 15 janvier de l'année A

- soit par courriel : uaicfest@gmail.com

- soit par courrier : Comité UAICF Est - 9 rue du Château-Landon - 75010 Paris

Code UAICF :

Association :

Ordre d'urgence	Discipline de la section (pour assoc. à branches multiples)	Nature du matériel, fournitures ou des réparations à effectuer	Estimation approximative (Euros)	Observations
1				
2				
3				
4				
		Total	- €	

Nom

Prénom

Fonction

Date